CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E146910** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC vannes 501939383

Siret : 501 939 383 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140474113

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140474113

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2026

Raison sociale : ATELIER DN

69 AVENUE DU MARECHAL JUIN
56000 VANNES

Téléphone : 06 64 38 27 02 **Fax :**

Portable : 06 64 38 27 02

Responsabilité légale :
NEUVÉGLISE DAMIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : contact@atelier-dn.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 130 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	22/05/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	1	22/05/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 09:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E146910** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE **30/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC vannes 501939383

Siret : **501 939 383 00011**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140474113

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140474113

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2026

Raison sociale : **ATELIER DN**

69 AVENUE DU MARECHAL JUIN
56000 VANNES

Téléphone : 06 64 38 27 02 **Fax :**
Portable : 06 64 38 27 02

Site Internet :
E-mail : contact@atelier-dn.fr

Responsabilité légale :
NEUVÉGLISE DAMIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/05/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	22/05/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/05/2025
o Ventilation mécanique	22/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 09:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.